

# CATALOGUE DE FORMATION Label Coach And Co 2023



Téléphone : 07 69 01 43 55



Mail : [formations@labelcoachandco.fr](mailto:formations@labelcoachandco.fr)



Site web : [www.labelcoachandco.fr](http://www.labelcoachandco.fr)

Depuis la création de son centre de formation en 2018. LABEL COACH AND CO attache avec beaucoup de professionnalisme, d'humanisme et de passion à améliorer les conditions de vie au travail comme dans la vie privée.

Sa mission est de changer la vie des collaborateurs et de leur entreprise par la connaissance de soi, le savoir-faire, le savoir être à travers de nouvelles compétences et transmissions.

Les valeurs qui l'animent sont de permettre aux stagiaires de suivre des formations de qualité dans les meilleures conditions et que les compétences acquises puissent être mises en œuvre immédiatement.

LABEL COACH AND CO reste disponible pour ses anciens stagiaires afin de répondre à toute question. L'important est votre satisfaction, c'est ensemble que nous créons le monde de demain, celui du bien être dans sa vie professionnel et personnel.

Il est temps de prendre un nouveau départ à nos côtés et de donner du sens à votre vie !  
Et si pas maintenant, quand ?

A handwritten signature in blue ink that reads "Daniela Kuafo".

**Responsable Formations**

## Sommaire

INFORMATIONS PRATIQUES.....	4
PROGRAMME DE LA FORMATION CONTINUE.....	5
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	5
PUBLIC VISE .....	5
PREREQUIS .....	5
MODALITES ET DELAIS D'ACCES.....	5
DUREE .....	5
TARIF.....	5
MODALITES D'ORGANISATION .....	5
ACCESSIBILITE .....	5
PROGRAMME DE LA FORMATION AMELIORER SA GESTION DU STRESS ET DES EMOTIONS AU TRAVAIL.....	6
METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES.....	7
MOYENS TECHNIQUES.....	7
FORMATEUR.....	7
MODALITES DE SUIVI ET D'ÉVALUATIONS.....	6
MODALITES DE CONTROLE ET DE L'ASSUIDITE.....	8
MODALITES TECHNIQUES.....	8
QUALITES DE SATISFACTION.....	8
CONTACT.....	8
CV FORMATEUR.....	9
CONDITION GENERALE DE VENTE.....	11
REGLEMENT INTERIEUR .....	18

## INFORMATIONS PRATIQUES

### NOM ORGANISME DE FORMATION

LABEL COACH AND CO

### INFORMATIONS LEGALES

- **Siret** : 83932326800012 RCS Paris
- **Numéro de déclaration d'activité** : 11756428975 (DREETS Région Ile de France)
- **Certifié QUALIOP1**

### COORDONNEES

- **Formateur** : Daniela KNAFO
- **Adresse des locaux** : 32 rue de Londres – 75009 Paris
- **Email** : formations@labelcoachandco.fr
- **Téléphone** : 07 69 01 35 55

Permanence téléphonique du Lundi au vendredi de 9h à 18h

**Attention ! Accueil du public uniquement sur rendez-vous**

- **Coordonnées GPS**

- Latitude : 48.8770297
- Longitude : 23294795

- **Accès Train**

Gare de Saint Lazare : RER A -RER B- RER C- RER D  
Ligne métro M3 – M12 – M13- M14

- **Accès Parking**

Parking EFFIA Gare Saint Lazare  
32 rue de Londres 75009 Paris

- **Commerçants, restaurations**

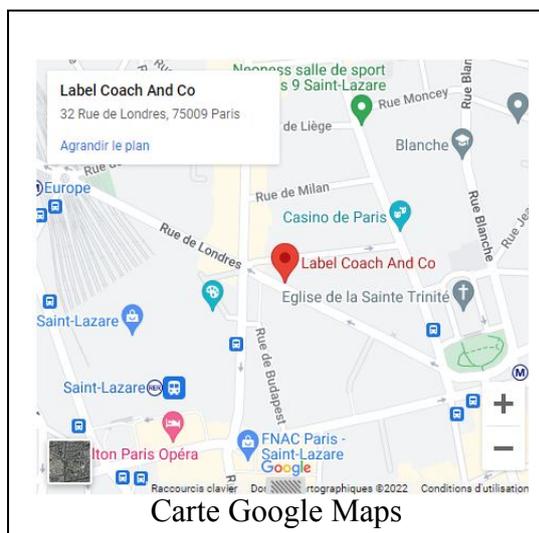
Dans toute rue de gauche à droites il y a différents restaurants sur place ou à emporter, deux boulangeries sur Tous proposent des menus ou plats végétariens.

- **Hébergement**

Hôtel de Genève à 1 minutes, les hôtels cités ci-dessous sont tous à plus ou moins 10 à 15 minutes à pied  
Hôtel Atlantic - Hôtel Opéra Deauville - Hôtel Londres et New York - Hôtel Mercure Opéra Garnier, il y a plus d'une trentaine d'hôtel dans le secteur.

- **Disponible sur place**

Magasins Galeries Lafayette & Printemps à 5 minutes à pieds  
Supermarchés à proximité, environ 5 à 10 minutes à pieds



## PROGRAMME DE LA FORMATION CONTINUE

### « AMELIORER SA GESTION DU STRESS ET DES EMOTIONS AU TRAVAIL »

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Maîtriser son stress dans les situations conflictuelles au travail
- D'utiliser les outils appropriés à chaque situation de stress rencontrée
- Développer son leadership avec une communication efficace et une écoute active

#### PUBLIC VISE

- Entrepreneur, chef d'entreprise
- Salarié, collaborateur
- Demandeurs d'emploi

#### PREREQUIS

- Savoir lire, écrire, entendre, parler et comprendre le français.

#### MODALITES ET DELAIS D'ACCES

La formation sera validée après la vérification des prérequis par entretien téléphonique

L'inscription peut avoir lieu jusqu'à 7 jours avant le démarrage de la formation si auto-financement et sous réserve de places disponibles.

S'il y a un financement externe (OPCO ou autre organisme), le délai avant formation peut être rallongé en fonction du délai de dépôt et d'instruction du dossier par ces organismes.

Sessions tout au long de l'année

#### DUREE

2 jours - 16 heures

#### TARIF

1350 € HT

#### MODALITES D'ORGANISATION

Formation en présentiel et en groupe de 1 à 4 personnes maximum

#### ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation pour suivre la formation

Référent handicap : Daniela Knafo

Mail : [formations@labelcoachandco.fr](mailto:formations@labelcoachandco.fr)

Tel : 07 69 01 35 55

**FORMATION PROFESSIONNELLE : « AMELIORER SA GESTION DU STRESS ET DES EMOTIONS AU TRAVAIL »****PROGRAMME DE LA FORMATION****JOUR 1****Module 1 : Décrypter le stress (4h00)**

A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de :

- Présentation de la formation, tour de table
- Définir les origines du stress
- Identifier les différentes sources de bon et de mauvais stress
- Comprendre les mécanismes et réactions émotionnelles engendrant le stress au travail
- Connaître l'impact du stress au travail et sur la santé
- Comprendre les différentes douleurs : physiques, psychosomatiques et émotionnelles liées au stress et aux émotions négatives
- Savoir définir les causes des conflits
- Connaître les obligations de l'employeur vis-à-vis du stress du salarié
- Savoir utiliser le bon outil pour réguler des montées de stress
- Comprendre les mécanismes de peur engendrés par des situations inconnues
- Apprendre des techniques de gestion de la respiration pour réguler le stress

EXERCICES : - Gérer son stress et émotion en se présentant au groupe

- Lister les signes de manifestation de stress dans son poste de travail
- Prendre confiance dans ses compétences (exercice pour affirmer ses potentialités et compétences au travail)

**Module 2 : Développer sa capacité à gérer ses émotions et son stress grâce à divers outils (4h00)**

A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de :

- Gérer les émotions internes et externes
- Définir ses propres besoins
- Savoir dire « non » et poser ses limites dans les relations de travail
- Adopter des bons réflexes lors de détections d'agent stressant
- Connaître les différents styles de personnalité à travers leur tempérament
- Comprendre les modes de communication entre généralisations et injonctions
- Mieux gérer les relations au travail : Le Triangle de Karpman
- Visualisation guidée pour apaiser et gérer son stress au travail
- Feedback de la journée

EXERCICES : - La ronde des besoins (apprendre à reconnaître ses propres besoins)

- Le face à face (savoir dire non et poser ses limites)
- Tu devrais/il faudrait (Adapter une communication assertive)
- Créer sa bulle de ressourcement pour apaiser les montées de stress

## JOUR 2

### **Module 3 : Activer des compétences transversales et gérer le stress au sein d'une équipe (4h00)**

A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de :

- Tour de table et questions diverses sur le programme de formation jour 1
- Identifier les besoins des collaborateurs et équipe
- Être en mesure de prévenir et détecter le stress
- Évaluer et savoir apaiser la gestion du stress de ses collaborateurs et équipe
- Désamorcer une situation de crise au travail
- Adapter une communication non violente avec la méthode VERIF
- Changer ses habitudes pour être plus efficace au travail
- Savoir communiquer en 5 points
- Gérer le temps et les tâches de travail au quotidien

EXERCICES : - Qui a raison, qui a tort (savoir prendre du recul lors d'un échange ou problématique rencontrée)

- La colère désamorcée (savoir relativiser et apaiser une situation conflictuelle)
- Savoir utiliser la communication non violente lors de différents échanges entre collaborateur

### **Module 4 : Développer et mettre en pratique l'assertivité et la gestion de stress (4h00)**

A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de :

- Savoir écouter sans déformer pour améliorer les relations entre collaborateurs et équipe
- Clarifier ses besoins et objectif de travail avec la méthode SCORE
- Prendre conscience de ses valeurs et compétences dans son poste de travail
- Mettre en pratiques des 5 accords fondamentaux
- Révéler ses compétences et leadership avec la méthode « Osez »
- Mettre en place une routine d'auto-motivation
- Feedback de la journée

EXERCICES : - Se déconnecter des situations perturbantes

- Acquérir une écoute active et centrée
- Développer et révéler son leadership

## **METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES**

- Alternance d'apports théoriques et exercices de mise en pratique
- Mise en situation par des jeux de rôles
- Projection de vidéos diverses
- Remise d'un ensemble de documents au format papier
- Évaluation par QCM chaque jour de formation et à la fin et par la mise en pratique

## **MOYENS TECHNIQUES**

Une salle avec tables, chaises, ordinateur avec connexion internet, vidéoprojecteur.

## **FORMATEUR**

- Mme Daniela Knafo  
Experte en Gestion d'équipes professionnelles  
Experte en PNL (programmation neuro linguistique)  
Directrice du centre de formation Label Coach and Co

## MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par le stagiaire est effectué selon les modalités suivantes :

- Questionnaires remis en fin de chaque journée de formation et en fin de formation, corrigés conjointement avec le stagiaire.
- Exercices de mises en situations et jeu de rôle permettant de vérifier l'aptitude du stagiaire à restituer les connaissances théoriques et pratiques acquises en cours de stage

À l'issue de la formation, le prestataire délivre au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

## MODALITES DE CONTROLE DE L'ASSIDUITE

Pour chaque ½ journée le stagiaire se verra remettre la feuille de présence et devra la signer pour attester de son assiduité à la formation, et elle sera contresignée par le formateur à l'issue de chaque ½ journée.

Un certificat de réalisation sera remis en fin de formation.

## MODALITES TECHNIQUES

Le stagiaire a la possibilité d'adresser un mail ou d'appeler le formateur après la fin de la formation.

Si celui-ci n'est pas disponible immédiatement, il apportera une réponse sous 3 jours.

Coordonnées de contact : mail : [formations@labelcoachandco.fr](mailto:formations@labelcoachandco.fr) - Tél : 07 69 01 35 55

## QUALITE ET SATISFACTION

Il n'y a pas eu assez de stagiaires pour faire un retour cohérent sur les satisfactions.

## CONTACT

Référent administratif et pédagogique : Daniela KNAFO

Pour toute demande de renseignement, envoyer un mail à : [formations@labelcoachandco.fr](mailto:formations@labelcoachandco.fr)

ou appeler le : 07 69 01 35 55



## CV fiche formatrice : Daniela Knafo

formations@labelcoachandco.fr

Tél : 07 69 01 35 55



Experte en Coaching, Hypnose & Transgénérationnel  
 Experte en PNL (programmation Neuro Linguistique)  
 Formatrice de praticiens professionnels & thérapeutes  
 Auteure de livres sur le développement personnel.

*Ses valeurs : bienveillance, authenticité, respect*

*Elle vous accompagne : à donner du sens à votre vie*

*Sa devise : Souriez, la vie est belle !*

Après une carrière de Directrice commerciale, Chef de projet, de Dirigeante & chef d'entreprise dans le monde du prêt à porter et de la mode. Tous ces postes lui forgent de solides compétences en gestion du personnel, coordination des équipes de ventes, et en tant que formatrice. Elle décide de se reconverter et se forme à l'Hypnose Éricksonienne, Humaniste & régressive, en Coaching professionnel, PNL, en Constellation familiale, Sexothérapie, Numérologie, et Ennéagramme.

### **Elle obtient les diplômes & compétences suivantes :**

- Master Coach professionnel & Coaching Haut potentiel
- Maître praticienne en PNL (Programmation Neuro linguistique)
- Maître praticienne en Hypnose Humaniste & Ericksonienne
- Sexothérapeute - Sophrologue
- Psychothérapeute des symboles avancés
- Constellatrice familiale

Elle décide en 2016 de faire ce qui l'anime depuis tant d'années, accompagner chaque personne vers son autonomie à se dépasser, se réinventer, leur permettant d'accéder à leurs rêves et d'atteindre leurs buts. Elle crée son entreprise **Label Coach And Co**, ainsi que son site internet :

[www.labelcoachandco.fr](http://www.labelcoachandco.fr)

En 2018, elle ouvre son cabinet intimiste au 32 rue de Londres, 75009 Paris.

Elle se spécialise dans l'accompagnement d'adulte ou elle reçoit divers consultants : cadres, responsables, dirigeants, et toutes personnes désireuses de se dépasser et d'atteindre leur objectif.

Elle met en place 3 nouvelles méthodes (déposées à l'INPI) : **Hypnomédit De Pleine Conscience©**, **321 TAC©** et **Motic©**. Le but de ses méthodes est d'accompagner chaque personne à se défaire de ses charges émotionnelles, schémas récurrents et traumatismes afin de reprendre confiance et estime de soi.

Pendant la période du Covid, suite aux appels de ses clients angoissés et stressés par la situation inédite, elle décide de créer sa propre Chaîne YouTube Daniela KNAFO. Elle enregistre 3 séances d'Hypnomédit De Pleine Conscience© qu'elle diffuse afin de les accompagner à mieux s'endormir, reprendre des forces et mieux appréhender la situation exceptionnelle.

Juin 2020, elle suit plusieurs formations pour améliorer ses propres techniques comme l'hypnose régressive et le transgénérationnel. Elle met en place « Les Ateliers de Daniela » avec divers thèmes sur le bien-être pour apprendre à se réinventer, développer ses potentialités, se libérer des croyances limitantes.

Ainsi que le programme « Vivez la Meilleure Version de Vous-même » adapté pour les cadres, dirigeants, responsables, et toute personne désireuse d'atteindre ses objectifs, exceller et s'épanouir dans son travail, augmenter sa productivité et efficacité au sein de l'entreprise, développer son leadership, dynamiser son équipe, tout en donnant du sens à sa vie..

Janvier 2021, elle poursuit le développement de son activité en proposant de nouvelles formations auprès des praticiens, comme la **gestion du stress & des émotions, parler en public, l'enfant intérieur, Motic, constellations familiales sous hypnose** pour aider tous les praticiens à mieux accompagner leurs clients.

Mai 2021, elle crée sa propre émission de radio « Tu as en toi les clefs », qu'elle pilote et dirige. Elle anime une vingtaine d'émissions en live sur Knaradio : Elle reçoit différents invités : coach professionnel, ostéopathe, chaman, nutritionniste, formateur, écrivain, dirigeant, etc.

En parallèle elle a écrit cinq livres de coaching vers la connaissance de soi, aux Editions Lanore :

- ***Tu as en toi les clefs qui ouvrent tout !***
- ***Guide de Survie Face à une personne à comportement difficile ou toxique.***
- ***Tarot Coach : Vivez la Meilleure Version de Vous-Même !***
- ***S'épanouir dans sa sexualité ; l'amour dans le couple, de l'ordre dans le désordre.***
- ***Constellation Familiale, une plongée dans l'âme familiale pour trouver sa juste place.***

Aujourd'hui, elle anime différentes formations sur divers domaines pour la gestion d'entreprise, favorise l'autonomie et acquérir de nouvelle compétence afin de se dépasser, elle forme également des praticiens professionnels à travers de nouvelles méthodes.

# Conditions générales de vente

## Article 1 : Désignation

LABEL COACH AND CO est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au 32 rue de Londres – 75009 Paris qui met en place et dispense des formations inter-entreprises et des formations intra-entreprises, en présentiel et/ou à distance (e-Learning), seule ou en partenariat. Enregistré sous le numéro NDA 11756428975 auprès du préfet de région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément par l'État. Label Coach and Co, Société par action simplifiée immatriculée sous le n° de SIRET : 83932326800012 RCS Paris

## Article 2 : Définition

- client : toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de LABEL COACH AND CO.
- client professionnel : toute personne physique ou morale, professionnel, qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de LABEL COACH AND CO.
- client particulier : tout particulier qui s'inscrit et passe commande d'une formation auprès de LABEL COACH AND CO.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations inter-entreprises : les formations qui ont lieu dans les locaux de l'organisme de formation ou dans une salle louée par celui-ci
- formations intra-entreprises : les formations qui ont lieu dans les locaux de l'entreprise cliente
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- OPCO : les Opérateurs de Compétences.

## Article 3 : Objet et champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par LABEL COACH AND CO pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande, que ce soit par le biais des sites internet de LABEL COACH AND CO ou sur place directement, implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client reconnaît être en pleine possession de ses capacités juridiques, physiques, mentales et intellectuelles pour comprendre et appliquer les présentes conditions générales de vente.

LABEL COACH AND CO se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV, sans qu'il ne soit nécessaire d'informer ou d'obtenir l'accord de qui que ce soit au préalable. Les CGV qui s'appliqueront durant la formation seront celles en vigueur au moment de la validation de l'inscription par le client. Les sites Internet LABEL COACH AND CO portent toujours la dernière version à la connaissance de tous.

Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente figurent sur la convention ou le contrat de formation remis au client. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente prévalent.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

Pour les formations financées par le MonCompteFormation, les CGV du CPF s'appliquent en plus, elles sont disponibles sur :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>

## Article 4 : Public concerné et limitation d'âge

LABEL COACH AND CO a pour vocation de proposer un éventail de produits et services strictement réservés aux professionnels et aux porteurs de projets. Ces outils, formations, et autres produits et services visent à remplir notre objectif : la formation pour les dirigeants de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et pour les porteurs de projet.

### Des limitations d'âge s'appliquent :

Les participants mandés par les entreprises clientes de nos formations doivent être âgés de plus de 16 ans (pour les produits physiques et électroniques) et de plus de 18 ans (pour les services : formations, ateliers, initiations). Nous faisons de notre mieux pour restreindre l'accès à nos sites, produits et services aux mineurs. Même si le contenu de nos produits et services n'est pas de nature choquante, nous préférons nous adresser à un public mature et capable d'appréhender les implications et les responsabilités du monde de l'entreprise.

Tout utilisateur ne remplissant pas ces critères (âge supérieur à 16 ans) sera immédiatement supprimé de notre base de données dès que ce fait est porté à notre connaissance. De même, tout client ne répondant pas à ces critères sera immédiatement remboursé et un retour du ou des produits concernés sera exigé.

## Article 5 : Accès aux sites

De fait de la nature même du réseau Internet ainsi que des éventuelles opérations de maintenance et de développement ne peut en garantir la disponibilité, et LABEL COACH AND CO ne peut donc de ce fait, pas être tenu responsable d'indisponibilité et/ou de dysfonctionnements.

L'utilisateur utilisant les sites du réseau de LABEL COACH AND CO sous sa seule et entière responsabilité, aucune action ne pourra être engagée à l'encontre de LABEL COACH AND CO qui ne pourrait en aucun cas être tenu responsable de tout préjudice qu'il soit matériel (y compris pertes de données, de logiciels, de programmes...) ou financier.

## Article 6 : Commande

Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées à un produit ou à un service, et les accepter sans restriction ni réserve.

Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois de son pays ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Il se porte fort du respect de ces CGV pour l'ensemble de son organisation.

Toute commande passée sur un site appartenant à LABEL COACH AND CO implique l'acceptation intégrale et sans réserve des présentes conditions générales de vente.

#### **Article 7 : Utilisation plateforme e-learning (distanciel asynchrone)**

Le e-learning consiste à dispenser de manière individualisée des formations à distance par l'utilisation d'un ou plusieurs modules de formation dans un espace électronique sécurisé.

Dans ce cadre LABEL COACH AND CO consent alors au Client :

- L'ouverture d'un accès au service sur une plateforme, au profit de l'utilisateur défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur lui permettant d'accéder au(x) dit(s) module(s),
- Un seul utilisateur défini au Contrat,
- Le droit d'accéder à la formation à réception du Contrat/convention signé et du paiement. LABEL COACH AND CO transmet alors à l'adresse électronique de l'Utilisateur un identifiant et un mot de passe lui offrant un droit d'accès à la formation e-learning prévue au Contrat/convention. Sauf mention contraire, ce droit est concédé à compter de l'accusé de réception de l'e-mail de confirmation d'accès adressé par LABEL COACH AND CO et jusqu'à date de fin de formation, date au-delà de laquelle l'accès sera désactivé.

Aucune annulation du Contrat ne pourra être acceptée à compter de la date où l'Utilisateur aura fait usage de l'identifiant et du mot de passe lui permettant d'accéder à la plateforme.

**Droit d'usage personnel** : L'identifiant et le mot de passe, livrés par voie électronique à l'Utilisateur, sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du Client. A ce titre, ils ne peuvent être ni cédés, ni revendus ni partagés. Le Client se porte garant auprès de LABEL COACH AND CO de l'exécution de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. Le Client informera sans délai LABEL COACH AND CO de la perte ou du vol des clés d'accès. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, LABEL COACH AND CO se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, sans préavis, ni information préalable.

#### **Article 8 : Modalités de formation**

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des formations sont précisées sur les sites Internet et sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les Formations inter-entreprises peuvent être assurées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation ou dans un site extérieur. Les Formations intra-entreprises peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (à minima, tables, chaises, vidéoprojecteur).

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur

#### **Article 9 : Responsabilité**

Les participants aux formations réalisées en présentiels sont tenus de respecter le règlement intérieur de LABEL COACH AND CO, affiché et joint au contrat/convention de formation.

Si la formation se déroule hors du Centre de formation de l'Organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

LABEL COACH AND CO ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

#### **Article 10.1 : Conditions financières, règlements et modalités de paiement**

Les prix sont indiqués en euros hors TVA et hors frais administratifs de dossier. Nos factures sont libellées sans mention de taxe, car notre organisme est exonéré de TVA (article 261-4-4 CGI).

LABEL COACH AND CO se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment pour l'avenir. Toutefois, le tarif appliqué à une commande sera celui annoncé au moment de la commande et indiqué sur la convention (ou contrat).

Le règlement total du prix de la formation est à effectuer à l'entrée en la formation, au comptant, à l'ordre de LABEL COACH AND CO (déduction faite de l'acompte s'il a été versé). En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Au cas par cas, un accord spécifique d'échelonnement de paiement peut être proposé par LABEL COACH AND CO, le Client devra remettre à l'entrée en formation le montant total qui est dû, en plusieurs chèques datés du jour et mentionnant la date d'encaissement souhaitée au dos.

LABEL COACH AND CO s'engage à faire son maximum pour déposer les chèques aux dates souhaitées mais ne pourra être tenue responsable d'une éventuelle erreur de date de dépôt ni de ses conséquences bancaires pour le Client.

En cas de rejet d'un chèque, l'ensemble des chèques sera déposé, immédiatement, à l'encaissement

Cette facilité de paiement ne doit pas être assimilée à un abonnement, car le client s'engage à régler l'intégralité de la prestation qu'il a contractée. En cas de paiement en plusieurs fois, et conformément à la législation, l'intégralité des sommes contractées reste donc due et sera placée si nécessaire en recouvrement.

#### **Article 10.2 : Règlement OPCO**

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par LABEL COACH AND CO au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à LABEL COACH AND CO au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, LABEL COACH AND CO facturera la totalité des frais de formation au Client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le Client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

#### **Article 11 : Retards**

Pour toute somme non payée à l'échéance prévue, et conformément à la loi N°2001-420 du 15 mai 2001, le Client sera de plein droit redevable :

– de pénalités de retard équivalentes au taux d'intérêt, appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points,

– du paiement d'une indemnité forfaitaire d'un montant net de 40 € due au titre des frais de recouvrement, conformément aux articles L. 441-6 du code de commerce.

Ces sommes seront exigibles à compter du lendemain de la date de paiement prévue sur la facture et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire.

LABEL COACH AND CO aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à LABEL COACH AND CO.

#### **Article 12 : Refus de commande**

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation LABEL COACH AND CO, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, LABEL COACH AND CO pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### **Article 13 : Annulation, modification ou report des formations présentielles par l'Organisme de Formation**

Si LABEL COACH AND CO était exceptionnellement contraint d'annuler ou d'interrompre l'action de formation, le Client en serait informé dans les meilleurs délais par tout moyen écrit afin de convenir de leur report.

LABEL COACH AND CO se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

– En cas d'annulation par LABEL COACH AND CO, les sommes versées sont remboursées au client – En cas de report, LABEL COACH AND CO propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

– En cas de cessation anticipée de la formation par LABEL COACH AND CO pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

– Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Dans le cadre de ses prestations de formation, LABEL COACH AND CO est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

– En cas d'évènement fortuit ou de force majeure ne permettant pas à LABEL COACH AND CO d'assurer tout ou partie de l'action de formation, celui-ci s'engage à rechercher toute solution permettant dans des conditions raisonnables de coût et de contraintes d'exploitation de poursuivre l'exécution normale des prestations objet des présentes.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'organisme de formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de LABEL COACH AND CO.

#### **POUR LES CLIENTS PROFESSIONNELS (associations, entreprises, professions libérales...)**

#### **Article 14 : Modalités d'inscription**

Toute commande formulée par écrit (sur bulletin d'inscription papier ou email) ou validée par le paiement internet sécurisé d'un acompte est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV. Le Client s'engage donc à être présent aux dates, heures et lieux prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre et date).

Si des pré-requis sont précisés sur le programme de formation, ils seront vérifiés par l'Organisme de formation avant d'accepter l'inscription.

Pour toute inscription, une confirmation d'inscription est adressée au Client professionnel ainsi qu'une convention de formation à signer par signature électronique, avec cachet de l'entreprise si existant.

**Article 15 : Documents contractuels**

LABEL COACH AND CO fournira à chaque participant une convocation avec toutes les informations pratiques, au plus tard 7 jours ouvrés avant la formation, précisant les horaires exacts et le lieu de formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, LABEL COACH AND CO peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans les 7 jours ouvrés qui suivent la formation, LABEL COACH AND CO adresse au Client professionnel, la facture de formation ainsi que les attestations de participation. Il appartient au Client professionnel de vérifier les conditions de prise en charge de l'action de formation auprès de l'organisme financeur dont il dépend.

**Article 16 – Dispositions en cas d'inexécution totale ou partielle de l'action de formation**

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation entraîne l'obligation pour l'organisme prestataire de rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Prenant acte de l'obligation légale précitée, les parties conviennent de ce que toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation imputable au Client professionnel ou à son salarié stagiaire de la formation professionnelle (notamment en cas d'absence du stagiaire quels que soient les motifs, qu'ils soient justifiés ou pas par une incapacité temporaire ou une indisponibilité) entraînera l'obligation pour le Client professionnel de verser à LABEL COACH AND CO une indemnité contractuelle correspondant à 50% du prix de la formation prévue et non exécutée à titre de réparation du préjudice économique subi par LABEL COACH AND CO.

Cette indemnité contractuelle fera l'objet d'une facturation séparée de celle due au titre de l'action de formation effectivement réalisée et ne pourra pas être imputée sur la participation obligatoire des entreprises au financement de la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'un financement par les OPCO.

La non-réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, imputable à LABEL COACH AND CO ne donnera lieu à facturation qu'au titre des prestations de formation effectivement réalisées.

**Article 17 : Cas d'annulation du fait du Client professionnel**

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier) accusée de réception par LABEL COACH AND CO. En cas d'annulation du fait du Client professionnel avant le début de la formation, le Client professionnel sera tenu de dédommager LABEL COACH AND CO en lui versant à titre de dédit une indemnité dans les conditions suivantes :

**Article 17.1 : Annulation, absence à la formation du stagiaire**

- plus d'une semaine avant la formation Indemnité de dédit : 20% du coût global de la Formation
  - moins de 1 semaine mais plus de 48 heures avant la formation Indemnité de dédit : 30% du coût global de la Formation
  - moins de 48 heures avant la formation Indemnité de dédit : 50% du coût global de la Formation
- L'indemnité de dédit ne peut être inférieure à l'acompte.

Les sommes versées à titre de dédit commercial ne sont pas finançables par un OPCO et feront l'objet d'une facturation séparée établie par LABEL COACH AND CO.

**POUR LES CLIENTS PERSONNES PHYSIQUES FINANÇANT, À TITRE INDIVIDUEL ET À LEURS FRAIS, TOUT OU PARTIE DE LEUR FORMATION****Article 18 : Modalités d'inscription**

Toute commande formulée par écrit (sur bulletin d'inscription papier ou email) ou validée par le paiement internet sécurisé d'un acompte est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV. Le Client s'engage donc à être présent aux dates, heures et lieux prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formations choisie (titre et date).

Si des pré-requis sont précisés sur le programme de formation, ils seront vérifiés par l'Organisme de formation avant d'accepter l'inscription.

Pour le Client particulier, le versement d'un acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours (14 jours dans le cas d'une vente à distance) à compter de la signature du contrat. Ce versement vaudra confirmation d'inscription et le client particulier en sera averti.

Le contrat en 2 exemplaires est adressé au Client particulier, un exemplaire est à signer par le Client et à retourner à l'Organisme de Formation.

**Article 19 : Documents contractuels**

LABEL COACH AND CO fournira à chaque participant une convocation avec toutes les informations pratiques, au plus tard 7 jours ouvrés avant la formation, précisant les horaires exacts et le lieu de formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, LABEL COACH AND CO peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans les 7 jours ouvrés qui suivent la formation, LABEL COACH AND CO adresse au Client particulier, la facture de formation ainsi que les attestations de participation.

**Article 20 – Dispositions en cas d'inexécution totale ou partielle de l'action de formation**

Conformément à l'article L.6353-7 du Code du travail, il est rappelé que si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation jusqu'à son terme, il peut rompre le présent contrat de façon anticipée. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont payées à l'organisme de formation à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Les parties au présent contrat rappellent également que, en application de l'article L.6354-1 du Code du travail, toute inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation entraîne l'obligation pour l'organisme prestataire de rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Prenant acte de l'obligation légale précitée, les parties conviennent de ce que toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation imputable au Client particulier (notamment l'absence du Client particulier quels que soient les motifs à l'origine de cette absence, à l'exception du cas de force majeure dûment reconnu) entraînera l'obligation pour ce dernier de verser à LABEL COACH AND CO une indemnité contractuelle correspondant à 30% du prix de la formation prévue et non exécutée à titre de réparation du préjudice économique subi par LABEL COACH AND CO.

Cette indemnité contractuelle fera l'objet d'une facturation séparée de celle due au titre de l'action de formation effectivement réalisée.

La non-réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, imputable à LABEL COACH AND CO ne donnera lieu à facturation qu'au titre des prestations de formation effectivement réalisées.

#### **Article 21 : Cas d'annulation du fait du Client particulier**

À compter de la date de signature du contrat, le Client particulier dispose d'un délai de dix jours [quatorze jours pour les formations vendues / contrats conclus à distance] pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai susvisé. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du Client particulier.

Par ailleurs, tous types d'avantages, d'offres promotionnelles, de quelque nature qu'ils soient, qui seraient liés à l'achat d'origine pour lesquels le client ferait valoir son droit à rétractation seront automatiquement annulés.

En tout état de cause, ce droit ne pourra être exercé pour un service exécuté ou dont l'exécution a commencé.

Certains des produits et services proposés ne sont pas soumis à ce droit de rétractation.

L'article L. 121-20-2 du code de la consommation écarte ou exclut notamment :

Les services de stage (en ligne ou sous format CD/DVD) basés sur des enregistrements audios et vidéo. De ce fait, ce droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les éléments déjà transmis par mail ou bien dès que vous vous êtes connecté à votre espace personnel de stage en ligne.

L'annulation de la participation du Client particulier bénéficiaire après expiration du délai de rétractation donnera lieu au paiement d'une indemnité de dédit de 30% du coût global de la formation

#### **Article 21.3 : Annulation par le bénéficiaire en cas de force majeure**

Si le Client particulier est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, il peut rompre le présent contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont facturées au stagiaire à due proportion de la valeur prévue au présent contrat. Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

#### **Article 22 : Sous-traitance**

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

#### **Article 23 : Modalités de traitement des réclamations**

Les éventuelles réclamations découlant de la réalisation des actions de formation professionnelle dispensées par LABEL COACH AND CO pourront, le cas échéant, être adressées par écrit à LABEL COACH AND CO, par courrier électronique [info@labelcoachandco.fr](mailto:info@labelcoachandco.fr), ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : LABEL COACH AND CO – 32 rue de Londres – 75009 PARIS.

#### **Article 24 – Médiation des litiges de la consommation**

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : lorsque le stagiaire a adressé une réclamation écrite à LABEL COACH AND CO et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale adressée par écrit à LABEL COACH AND CO – 32 rue de Londres – 75009 Paris [formations@labelcoachandco.fr](mailto:formations@labelcoachandco.fr)

Le médiateur est : CM2C, il peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : <https://cm2c.net> ou par mail : [cm2c@cm2c.net](mailto:cm2c@cm2c.net) ou par courrier : CM2C - 14 rue Saint Jean – 75017 Paris.

En application de l'article 14.1 du Règlement (UE) n°524/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 21 mai 2013, vous êtes informé de la possibilité de saisir la plateforme de Résolution des Litiges en Ligne (RLL) mise à disposition par la Commission européenne et accessible à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

#### **Article 25 : Protection des données personnelles**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concerne.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles et consent à ce que ses données soient collectées et utilisées, sachant que celles-ci seront traitées de manière strictement confidentielle.

En saisissant ses informations et ses coordonnées sur l'un des sites du réseau de LABEL COACH AND CO, le client reconnaît accepter recevoir des informations/publications de la part de la société par email, courrier ou téléphone, et accepter de recevoir la newsletter. Il est libre de se désinscrire à tout instant. Il suffit pour cela de cliquer sur le lien présent à la fin de chaque email.

LABEL COACH AND CO informe le client qu'il peut être effectué sur l'ensemble des sites un suivi de la fréquentation. Pour cela, recours peut être fait à des outils tels que Google Analytics, ou encore Google Optimiseur de site, cette liste étant non exhaustive. Ces données, non nominatives, permettent d'améliorer l'expérience d'utilisation des sites Internet, et de personnaliser les sites en fonction des demandes fréquentes des utilisateurs. Les pages de confirmation et conversion des formulaires sont en général équipées du dispositif Google Optimiseur de Site afin de mesurer leur efficacité et le niveau d'intérêt des prospects et clients. Le client a la possibilité de consulter sur le lien suivant, les Règles de confidentialité de Google Optimiseur.

Par l'acceptation des présentes conditions générales, le client et/ou participant et/ou souscripteur et/ou utilisateur consent implicitement à ce qu'il puisse être filmé, photographié et enregistré durant les événements organisés par LABEL COACH AND CO. Toutefois, conformément aux dispositions légales stipulées dans le cadre du droit à l'image et de la protection de la vie privée :

- pour les personnes majeures

Avant toute diffusion d'une image de la personne dans un cadre privé, LABEL COACH AND CO devra obtenir son accord écrit en précisant à quelle date et à quel endroit elle a été réalisée. Cet accord sera donné pour un usage précis et ne pourra être global. Un nouvel accord devra être obtenu pour chaque rediffusion d'une image dès lors que le but sera différent de celui de la première diffusion.

- pour les personnes mineures

L'autorisation des parents (ou du responsable) d'un enfant mineur devra obligatoirement être obtenue par écrit.

Ces stipulations protègent aussi les droits des intervenants et/ou formateurs et/ou animateurs de LABEL COACH AND CO. À savoir, que toute diffusion d'image qui serait faite à titre non informatif par une personne qui n'aurait pas obtenu un accord écrit tel que mentionné ci-dessus constituerait une atteinte au droit à l'image et donc une violation de la vie privée passible des recours et sanctions prévues par la loi.

#### **Article 26 : Propriété Intellectuelle et copyright**

Les sites Internet, les produits et services de LABEL COACH AND CO dans leur intégralité, tant dans leur présentation que dans leur contenu (dans sa totalité ou de manière séparée) direct ou indirect, quel qu'en soit la forme, sont protégés par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, communication, représentation, réutilisation, modification, publication, transmission, dénaturation, que cela soit de manière partielle ou intégrale, sous quelque forme que ce soit, tout enregistrement, qu'il soit sous format audio et/ou vidéo, sont interdits, sauf autorisation expresse écrite préalable de LABEL COACH AND CO ou de ses ayants droits, et dans le cas contraire sont donc constitutifs de contrefaçon et passible à ce titre des sanctions prévues par la loi.

La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des supports de stage.

#### **Article 27 : Confidentialité et communication**

LABEL COACH AND CO, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par LABEL COACH AND CO au Client.

LABEL COACH AND CO s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par LABEL COACH AND CO comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise LABEL COACH AND CO à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

#### **Article 28 : Limitations et / ou exclusions de responsabilité**

Le client et/ou participant et/ou souscripteur et/ou utilisateur déclare reconnaître et/ou exprimer et/ou accepter et/ou approuver sans réserve que :

– Tout type de contenu délivré par LABEL COACH AND CO sous quelque forme qu'il soit (idées, concepts, stratégies, conseils, etc...) ne donne lieu à aucune promesse ni garantie, de quelque nature qu'elles soient (résultats, gains, bénéfices, succès, performance, etc...)

– LABEL COACH AND CO, ses représentants légaux, les représentants habilités de LABEL COACH AND CO, ses partenaires, ses fournisseurs ne sont pas responsables ou porteur d'une quelconque promesse ni garantie.

– Qu'en connaissance de ces informations il a conscience que certains exercices qui lui seront proposés peuvent comporter des risques selon son niveau de condition physique et de santé et qu'il est seul responsable et totalement libre de la décision de participer, de poursuivre et/ou d'arrêter à tout moment de

pratiquer les exercices.

– Il est donc seul responsable de son degré de participation/d'implication, de ses décisions, actions et résultats.

– Qu'il ne cherchera d'aucune manière à rendre LABEL COACH AND CO, ses représentants légaux, ses partenaires, ses affiliés, ses fournisseurs, les personnes habilités de LABEL COACH AND CO responsables de son degré de participation/d'implication, de ses décisions, actions ou résultats.

– LABEL COACH AND CO ne serait être tenu responsable, sous aucune circonstance, de toute perte ou de tout dommage causé ou supposé causé en relation avec l'utilisation de ses conseils, produits ou services, quel qu'il soient et sous quelque forme que ce soit.

– En aucun cas, la responsabilité de LABEL COACH AND CO ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et la réputation.

– LABEL COACH AND CO ne propose aucun conseil professionnel de type médical, psychologique ou financier et que tout type de contenu délivré par LABEL COACH AND CO, sous quelque forme qu'il soit (idées, concepts, stratégies, conseils, etc....), ne peut se substituer à l'avis et/ou l'intervention d'un professionnel dûment habilité par un diplôme reconnu par les autorités compétentes. De ce fait, LABEL COACH AND CO, ses représentants légaux, ses partenaires, ses affiliés, ses fournisseurs, les personnes habilités de/par LABEL COACH AND CO ne peuvent en aucun cas être tenus responsables, de quelque manière que ce soit, de dommages de quelque nature qu'ils soient (dommages corporels, financiers, maladies, décès, etc....)

– En tout état de cause, la responsabilité de LABEL COACH AND CO, de ses représentants légaux, ses partenaires, ses affiliés, ses fournisseurs, les personnes habilités de LABEL COACH AND CO serait le cas échéant contractuellement limitée, à un dédommagement qui ne pourrait être supérieur aux montants engagés pour l'achat du bien ou service, qu'il s'agisse de dommages (même corporels) ou de pertes subis ou autres causes.

– Qu'il est de sa seule et entière responsabilité de se couvrir pour les risques potentiels, sachant que LABEL COACH AND CO n'est pas souscripteur d'une assurance pour soins médicaux, et/ou préjudices corporels et/ou invalidité

#### **Article 29 : Réclamations**

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation à l'adresse suivante :

LABEL COACH AND CO – 32 rue de Londres – 75009 Paris

qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

#### **ARTICLE 30 : DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE D'ATTRIBUTION**

**TOUTES LES CLAUSES FIGURANT DANS LES PRESENTES CGV AINSI QUE TOUTES LES OPERATIONS D'ACHAT ET DE VENTE QUI Y SONT VISEES, SERONT SOUMISES AU DROIT FRANÇAIS. EN CAS DE LITIGE, LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION A L'AMIABLE SERA PRIVILEGIEE. À DÉFAUT, L'AFFAIRE SERA PORTEE DEVANT LES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE DE PARIS.**

#### **Formulaire de rétractation**

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter à l'attention de : LABEL COACH AND CO – 32 rue de Londres – 75009 Paris

Je vous notifie par la présente ma rétractation de la commande signée le :

Nom-prénom ou raison sociale :

Adresse :

Date :

Signature :

# Règlement intérieur pour les stagiaires de la formation professionnelle continue

## 1. Préambule

LABEL COACH AND CO est un organisme de formation professionnelle indépendant, enregistré sous le numéro NDA 117564975 auprès du préfet de région Ile de France.

LABEL COACH AND CO est domicilié au 32 rue de Londres 75009 Paris.

Le présent Règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par Daniela KNAFO dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

### Définitions :

- LABEL COACH AND CO sera dénommé ci-après « organisme de formation » ;
- Les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires » ;
- Le directeur de la formation de LABEL COACH AND CO sera ci-après dénommé « le responsable de l'organisme de formation ».

## 2. Dispositions Générales

Conformément aux articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

## 3. Champ d'Application

### 3.1. Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'organisme de formation, et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

### 3.2. Lieu de la formation

La formation aura lieu dans les locaux du stagiaire, soit au 73 rue Henri Gautier 93000 Bobigny.

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'organisme de formation, mais également dans tout local destiné à recevoir des formations ou pour les cas où la formation est réalisée intégralement à distance.

## 4. Hygiène et sécurité

### 4.1. Règles générales

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- Des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- De toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation ou les formateurs, agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

### 4.2. Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

### **4.3. Boissons alcoolisées et drogues**

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

### **4.4. Lieux de restauration**

Le ou les repas ne sont pas pris en charge par l'organisme de formation. S'ils le désirent les stagiaires peuvent se restaurer dans un autre lieu de leur choix.

### **4.5. Accident**

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation.

Conformément aux articles R.6342-1 et suivant du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

### **4.6. Consignes d'incendie**

Conformément aux articles R.4227-28 et suivant du Code du travail, les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

## **5. - Discipline**

### **5.1. Horaires de stage**

Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique ou par courrier. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

L'organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'organisme de formation aux horaires d'organisation du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avvertir soit le formateur, soit le responsable de l'organisme de formation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

### **5.2. Absences, retards ou départs anticipés**

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avvertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Transition Pro, Région, Pôle emploi,) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire - dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics - s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

### **5.3. Accès au lieu de formation**

Sauf autorisation expresse de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- Faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme ;
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens et de services.

### **5.4. Tenue et comportement**

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme de formation, garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

### **5.5. Usage du matériel**

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

### **5.6. Enregistrements**

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

### **5.7. Documentation pédagogique**

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

### **5.8. Formalisme attaché au suivi de la formation**

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'évaluation à l'issue de la formation et de demander à l'organisme de formation de réaliser un bilan de la formation.

À l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

### **5.9. Responsabilité de l'organisme de formation en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires**

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toutes natures déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

### **5.10. Sanctions disciplinaires**

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Rappel à l'ordre ;
- Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- Blâme ;
- Exclusion temporaire de la formation ;
- Exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- L'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire (NDLR : uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration) ;
- Et/ou le financeur du stage.

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun lieu donner lieu au remboursement des sommes payées pour la formation.

### **5.11. Procédure disciplinaire**

#### **a. Information du stagiaire**

Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire

n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

#### **b. Convocation pour un entretien**

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- Il convoque le stagiaire - par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge - en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- La convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation

#### **c. Assistance possible pendant l'entretien**

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

#### **d. Prononcé de la sanction**

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

### **6. - Représentation des stagiaires**

#### **6.1. Représentation des stagiaires**

Pour les actions de formation à caractère collectif et dont la durée totale dépasse 200 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes.

- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage.
- Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.
- Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

#### **6.2. Rôle des délégués des stagiaires**

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

### **7. - Publicité et date d'entrée en vigueur**

#### **7.1. Publicité**

Le présent règlement est présenté à chaque stagiaire avant la session de formation.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de l'organisme de formation.

Fait à Paris, Le 26/11/2022

Affiché dans les locaux et remis au stagiaire